

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3081

15 décembre 2011

SOMMAIRE

Bel Re S.A.	147879	Toys Market-Pommerlach SA	147868
Bevis Marks 2 S.à r.l.	147879	Transimmob S.A.	147868
Darwin Holdings Sàrl	147869	Trebeurden S.A.	147877
Imexcom S.à r.l.	147880	Triton Masterluxco 1 S.à r.l.	147877
INTERGIN Spf S.A.	147881	Triton Masterluxco 1 S.à r.l.	147858
Jardin du Pain S.à r.l.	147881	Troc Europe S.A.	147866
Kingdom Holding 1 S.à r.l.	147887	True Global Ventures S.A.	147867
Kyra S.à r.l.	147857	TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l.	147859
PolyOne Luxembourg S.à r.l.	147882	Turbolux S.à r.l.	147868
QD Europe S.à r.l.	147842	Turbolux S.à r.l.	147877
SinAlea	147862	Tuscany Rig Leasing S.A.	147867
SOLKARST INTERNATIONAL Spf S.A.	147857	Umeco Luxembourg S.à r.l.	147888
SOLKARST INTERNATIONAL Spf S.A.	147857	Umeco Luxembourg S.à r.l.	147878
Soparfi S.A.	147858	Umeco Overseas S.à r.l.	147878
Sparkling GC 2 S.C.A.	147858	Valve HoldCo S.à r.l.	147878
Stadra Investments S.A.	147866	Valz Immobilier S.A.	147880
St Nicolas Sàrl	147858	VB Participations S.A.	147878
Sun One S.A.	147849	VCP VII Luxco 6 S.à r.l.	147880
Sylvapower Sàrl	147866	VEL S.A.	147881
Tasselot S.A.	147867	Vinita S.A.	147881
TC-Knauf SA	147867	Virto Group S.à r.l.	147879
TDV Sàrl	147867	ViVa SICAV-FIS	147879
Tension II LuxCo 4 S.à r.l.	147884	VOGEL Société Luxembourgeoise de l'In- génierie S.à r.l.	147862
Tension II LuxCo 4 S.à r.l.	147866	Voltaire S.C.A.	147880
Tesalia General Partner S.à r.l.	147868	Vulcano SPF S.A.	147887
TK II Colinvest S. à r.l.	147868	Wake Capital S.A.	147888
		WK LuxHolding SA	147888

QD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.566.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of October.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Qatari Diar Real Estate Investment Company QSC, a company having its registered office at Qatari Diar Visitors Center, Lusail District, P.O. Box 23175, Doha, Qatar, registered with the Companies Register of Qatar under the number 29721, here represented by Ms Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "QD Europe S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the

last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2011.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Qatari Diar Real Estate Investment Company QSC, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- As A manager, Mr Yousuf H Al-Hammadi, born on 1st of January 1957 in Qatar, State of Qatar, residing professionally at Qatari Diar Visitors Center, Lusail District, P.O. Box 23175, Doha, Qatar.

- As A manager, Mr Waleed Qassim Zakria Khan Bangash, born on 23rd of August 1973 in Bahrain, Kingdom of Bahrain, residing professionally at Qatari Diar Visitors Center, Lusail District, P.O. Box 23175, Doha, Qatar.

- As B manager, Mr Johannes Laurens de Zwart, born on 19th of June 1967 in s'-Gravenhage, The Netherlands, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-cinquième jour d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Qatari Diar Real Estate Investment Company QSC, société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à Qatari Diar Visitors Center, Lusail District, P.O. Box 23175, Doha, Qatar, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Qatar sous le numéro 29721, ici représentée par Melle Liga JAKUSENOKA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «QD Europe S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents euros) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.-(un) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associées. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Qatari Diar Real Estate Investment Company QSC, prénommée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- Comme gérant de classe A, M. Yousuf H Al-Hammadi, né le 1^{er} janvier 1957 à Qatar, Etat du Qatar, ayant sa résidence professionnelle à Qatari Diar Vistors Center, Lusail District, P.O. Box 23175, Doha Qatar.
- Comme gérant de classe A, M. Waleed Qassim Zakria Khan Bangash, né le 23 août 1973 à Bahreïn, Royaume de Bahreïn, ayant sa résidence professionnelle à Qatari Diar Vistors Center, Lusail District, P.O. Box 23175, Doha Qatar.
- Comme gérant de classe B, M. Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Jakusenoka, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 octobre 2011. Relation: RED/2011/2246. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011155191/407.

(110180438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Sun One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.460.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the third day of November.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BEACH S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

duly represented by Mr Umberto CERASI, licencié en droit, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 2 November 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "SUN ONE S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the acquisition, the building, the management and the use, including the rental, of all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad. The real estate can be sold.

The purposes for which the company is formed are also all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 80,000 (eighty thousand Euro) divided into 8,000 (eight thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 800,000 (eight hundred thousand Euro) to be divided into 80,000 (eighty thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 3 November 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors

consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed,

- in case of a sole director, by the sole signature of the sole director or,

- in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of May, at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the statutory auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 8,000 (eight thousand) shares have been entirely subscribed to by the sole shareholder BEACH S.A., predesignated, represented as above stated.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 80,000 (eighty thousand Euro) as it was certified to the notary executing the present deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand five hundred Euro

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, predesignated, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Pascal HENNUY, administrateur de société, born on 27 July 1970 in Ettelbrück, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy,

2. Mr François DIFFERDANGE, administrateur de société, born on 10 September 1978 in Arlon, Belgium, residing professionally in L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy,

3. Mrs Rossella SPADINI, administrateur de société, born on 8 April 1956 in Novara, Italy, residing professionally in Gelderlandplein 75 L NL-1082 LV Amsterdam.

Mr Pascal HENNUY, prenamed, has been elected chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residence, said proxyholder appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text

L'an deux mil onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BEACH S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration daté du 2 novembre 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SUN ONE S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la construction, la gestion et l'utilisation, y compris la location, de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Les biens immobiliers peuvent être vendus.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 80.000 (quatre-vingt mille euros) représenté par 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 800.000 (huit cent mille euros) qui sera représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 novembre 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances,

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 8.000 (huit mille) actions ont été souscrites entièrement par l'actionnaire unique BEACH S.A., prédésignée, représentée comme dit ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 80.000 (quatre-vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les frais incombant à la société du chef de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Pascal HENNUY, administrateur de société, né le 27 juillet 1970 à Ettelbrück, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy.

2. Monsieur François DIFFERDANGE, administrateur de société, né le 10 septembre 1978 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy.

3. Madame Rossella SPADINI, administrateur de société, née le 8 avril 1956 à Novara, Italie, demeurant professionnellement à Gelderlandplein 75 L NL-1082 LV Amsterdam.

Monsieur Pascal HENNUY, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec nous, le Notaire le présent acte.

Signé: U. CERASI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011 LAC/2011/49083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152217/399.

(110176953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Kyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.556.

En date du 2 novembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'associé unique prend note du transfert de l'adresse professionnelle d'Emmanuel Mougeolle, Gérante A, et de Géraldine Schmit, Gérante A, du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

La dénomination de l'associé unique LB UK RE Holdings Limited est désormais LB UK RE Holdings Limited (in administration). Le siège social a été transféré du 25, Bank Street, GB-E145 LE London au 23,25 Canada Square, London E14 5LQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153760/18.

(110179137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

SOLKARST INTERNATIONAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.621.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11.08.2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, MARECHAL Joël, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011153357/17.

(110178649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

SOLKARST INTERNATIONAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.621.

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153358/9.

(110178650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 106.497.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Particulière du 9 novembre 2011

Mademoiselle Els Colans, Licenciée en Droit et Bachelor en fiscalité, demeurant 65, Oxdonkstraat B-1880 Kapelle-op-den-Bos, est nommée administrateur.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Certifiée conforme
Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011153359/14.

(110178328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.066.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 1 S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011153380/14.

(110178541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Sparkling GC 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.501.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPARKLING GC 2 SCA
Signatures

Référence de publication: 2011153360/11.

(110177959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

St Nicolas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.161.300,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.862.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153361/11.

(110178718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.499.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110407,

2. TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, a Limited Partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware, United States of America, and registered under number 3816514,

3. TST International Fund V CV-A, GP, L.L.C., a Limited Liability Company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware, United States of America, and registered under number 3801167,

4. Stichting TST Dutch IA Foundation, established and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, Amsterdam 1097JB, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34207066,

5. TST International Fund V CV-II, GP, L.L.C., a Limited Liability Company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware, United States of America, and registered under number 3447230,

6. Stichting TST Dutch II Foundation, established and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, Amsterdam 1097JB, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34176985,

7. TST Netherlands V GP, L.L.C., a Limited Liability Company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware, United States of America, and registered under number 3412615,

8. Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, established and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, Amsterdam 1097JB, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34164080,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of eight (8) proxies established respectively on August 31, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l." (the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110499, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1469 dated December 29, 2005, and which bylaws have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary of March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 907 dated April 29, 2009.

III. The Company's share capital is set at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and opening of the liquidation.
2. Appointment of Mr. Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprise, having its professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, as liquidator of the Company.
3. Discharge to the managers for the exercise of their mandate until the date of this meeting.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint Mr. Jean-Bernard Zeimet, prenamed, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The shareholders resolve to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holindgs S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110407,

2. TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, un Limited Partnership organisé en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré sous le numéro 3816514,

3. TST International Fund V CV-A, GP, L.L.C., une Limited Liability Company établie et existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 3801167,

4. Stichting TST Dutch IA Foundation, établie et existante en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, Amsterdam 1097JB, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 34207066,

5. TST International Fund V CV-II, GP, L.L.C., une Limited Liability Company établie et existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 3447230,

6. Stichting TST Dutch II Foundation, établie et existante en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, Amsterdam 1097JB, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 34176985,

7. TST Netherlands V GP, L.L.C., une Limited Liability Company établie et existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 3412615,

8. Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, établie et existante en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, Amsterdam 1097JB, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 34164080,

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg en vertu de huit (8) procurations données sous seing privé le 31 août 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «TS Koenigsallee Holdings I S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110499, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1469 daté du 29 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 907, daté du 29 avril 2009.

III. Le capital social de la Société s'élève à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.
2. Nomination de M. Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprise, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.
3. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer M. Jean-Bernard Zeimet, prénommé, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

Les associés décident de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

147862

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13680. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011153979/181.

(110179280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

VOGEL Société Luxembourgeoise de l'Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 60.018.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153413/9.

(110178521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

SinAlea, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 3B, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 164.574.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paulo Antunes Das Neves, administrateur de société, demeurant à L-5762 Hassel, 3b, rue de la Forêt, né à Pedrogao-Grande (P), le 22 mars 1968,

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «SinAlea».

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prestation de mandats d'administrateur, de directeur ou de dirigeant dans des sociétés cotées ou non cotées, organismes de placement collectif, professionnels du secteur financier et tout autre type de structure financière ou commerciale.

La société pourra également réaliser des prestations de consultance liée aux organismes de placement collectif notamment en matière de constitution, de distribution, de marketing, de structuration, d'organisation et administration.

L'objet de la Société est également d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions financières et ainsi accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les

sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée. Enfin la Société pourra prendre toutes actions et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi à Hassel, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Hassel par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000.- EUR (vingt mille Euros) divisé en 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cents Euros) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, et l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par tout moyen de communication écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, l'assemblée est ajournée et les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts doivent être adoptées par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq. En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication écrit, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à tous les associés pour approbation.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par tous les associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution si cette réserve venait à être entamée.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social, sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise agréé à tout moment.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins cinquante pour cent du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 200 (deux cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Monsieur Paulo Antunes Das Neves, susnommé, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 20.000.-EUR (vingt mille euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Paulo Antunes Das Neves, administrateur de société, demeurant à L-5762 Hassel, 3b, rue de la Forêt, né à Pedrogao-Grande (P), le 22 mars 1968, est nommé gérant unique de la Société pour une période indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 3b, rue de la Forêt, L-5762 Hassel, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte

Signé: P. ANTUNES DAS NEVES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50048. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155222/202.

(110180602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Stadra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STADRA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011153362/10.

(110178229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Sylvapower Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011153363/10.

(110178630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Tension II LuxCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153365/10.

(110178619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Troc Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153366/10.

(110178248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

True Global Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011153384/14.

(110178682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Tuscany Rig Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 154.366.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153367/10.

(110178424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Tasselot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 78.664.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153369/10.

(110178492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

TC-Knauf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 99.296.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TC-KNAUF SA

Référence de publication: 2011153370/10.

(110178666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

TDV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153371/10.

(110178071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Turbolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 40.553.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle du gérant administratif à savoir Monsieur Patrick Sganzerla, a changée et est désormais située au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011153385/14.

(110178035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Tesalia General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153372/10.

(110178293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

TK II Colinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.553.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TK II Colinvest S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011153374/11.

(110178318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Toys Market-Pommerlach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.298.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYS MARKET-POMMERLACH SA

Référence de publication: 2011153376/10.

(110178665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Transimmob S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 36.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011153377/13.

(110178761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Darwin Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 46.410,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.561.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN,
ON THE NINETEENTH DAY OF THE MONTH OF OCTOBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Darwin Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 21st July 2011 by deed of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"); registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.561. The meeting was presided by Mme Caroline Ronfort, employée privée, residing in Luxembourg. There was appointed as secretary and scrutineer Mme Audrey Borderieux, employée privée, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all two million (2,000,000) shares in issue in the Company and all shareholders were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

- To restructure the issued share capital of the Company by:

(A) creating five (5) different classes of shares, namely classes I, II, III, IV and V and determining the rights and obligations thereof by amending and restating the articles of incorporation as referred to below;

(B) reclassifying all two million (2,000,000) existing shares of the Company into four hundred thousand (400,000) shares of each of classes I to V as follows:

Name of the Shareholder	Total number of shares reclassified	Number of shares reclassified as class I shares	Number and class of Shares as reclassified in each of classes II to V
CVC European Equity Partners V (A) L.P., represented by its general partner CVC European Equity V Limited	624,643	124,927	124,929
CVC European Equity Partners V (B) L.P., represented by its general partner CVC European Equity V Limited	622,112	124,424	124,422
CVC European Equity Partners V (C) L.P., represented by its general partner CVC European Equity V Limited	654,830	130,966	130,966
CVC European Equity Partners V (D) L.P., represented by its general partner CVC European Equity V Limited	46,519	9,303	9,304
CVC European Equity Partners V (E) L.P., represented by its general partner CVC European Equity V Limited	51,896	10,380	10,379
Total	2,000,000	400,000 class I	400,000 in each of classes II-V and 1,600,000 shares in total

(C) increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) to forty-six thousand four hundred and ten Pound Sterling (GBP 46,410) by the issue of a total of two million six hundred and forty one thousand (2,641,000) shares with a nominal value of one pence Sterling (GBP0.01) of

five (5) different classes (being two million forty-one thousand (2,041,000) shares in class I and one hundred and fifty thousand (150,000) shares in each of classes II to V) (the "New Shares") for a total subscription price of twenty-six thousand four hundred and ten Pound Sterling (GBP26,410) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the existing shareholders as set forth below; payment of the Subscription Price by way of a contribution in cash; allocation of the nominal value of the New Shares so issued to the share capital;

	Class I New Sha- res subscribed	Class II New Sha- res subscribed	Class III New Sha- res subscribed	Class IV New Sha- res subscribed	Class V New Sha- res subscribed	Total payment
CVC European Equity Partners V (A) L.P. represented by its general partner CVC European Equity V Limited	637,449	46,848	46,848	46,848	46,848	8,248.41
CVC European Equity Partners V (B) L.P. represented by its general partner CVC European Equity V Limited	634,863	46,659	46,659	46,659	46,659	8,214.99
CVC European Equity Partners V (C) L.P. represented by its general partner CVC European Equity V Limited	668,255	49,112	49,112	49,112	49,112	8,647.03
CVC European Equity Partners V (D) L.P. represented by its general partner CVC European Equity V Limited	47,473	3,489	3,489	3,489	3,489	614.29
CVC European Equity Partners V (E) L.P. represented by its general partner CVC European Equity V Limited	52,960	3,892	3,892	3,892	3,892	685.28
TOTAL	2,041,000	150,000	150,000	150,000	150,000	26,410

- To consequentially amend the articles of association of the Company by (i) amending article 6.1.1. to read as set forth below, inserting a new article 6.2 as set forth below, and deleting the old articles 6.2 and 6.3, renumbering articles 6.4, 6.5, and 6.6 accordingly:

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Share Capital

6.1.1. The issued share capital of the Company is set at forty-six thousand four hundred and ten Pound Sterling (GBP46,410) divided into four million six hundred and forty-one thousand (4,641,000) shares sub-divided into two million four hundred and forty-one thousand (2,441,000) Class I Shares, five hundred and fifty thousand (550,000) Class II Shares, five hundred and fifty thousand (550,000) Class III Shares, five hundred and fifty thousand (550,000) Class IV Shares, and five hundred and fifty thousand (550,000) Class V Shares, each Share with a nominal value of one pence Sterling (GBP 0.01) and with such rights and obligations as set out in the Articles.

6.2 Cancellation of Classes of Shares

6.2.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class V).

6.2.2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.2.1), such Class of Shares gives the right to the Holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the Holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.2.2. (1) The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.2.2(2) The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes V, IV, III, II and I shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class

unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.2.3(3) Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

(ii) amending article 7.3.2 as set forth below:

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), or in case of plurality of directors by the joint signature of any two (2) members of the board of directors (conseil de gérance)

(iii) amending articles 12 and 13 as set forth below:

. Art. 12. Allocation of results.

12.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

12.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon General Meeting's decision in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.3 The General Meeting may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

12.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board or resolved by the General Meeting. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the relevant Shareholder, shall be forfeited by the Shareholder, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of Shareholders.

12.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as set for below, unless otherwise decided by the General Meeting upon proposal by the Board:

12.6.1 an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share of Class I shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of Class I;

12.6.2 an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share of Class II shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of Class II;

12.6.3 an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share of Class III shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of Class III;

12.6.4 an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share of Class IV shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of Class IV;

12.6.5 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share of Class V shall be distributed (or set aside for distribution) in respect of each share of Class V;

12.6.6 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the Holders of the last Class in the reverse numerical order (i.e. first Class V shares, then if no Class V shares are in existence, Class IV shares and in such continuation until only Class I shares are in existence).

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any Shareholder (including in case of a sole Shareholder).

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the General Meeting in accordance with the relevant provisions of law.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the General Meeting who shall determine their powers and remuneration.

13.4 In case of a Liquidation, any Liquidation Surplus available for distribution to the Shareholder(s) after payment of all debts and liabilities of the Company shall be allocated in accordance with the provisions Article

12.6 of the Articles unless otherwise decided by the General Meeting.

(iv) by adding a new article 14 and renumbering the following articles in consequence:

Art. 14. Definitions. In these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

Articles means the present articles of association as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into non-distributable reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles Board or Board of Directors means the board of directors of the Company (conseil de gérance);

Business Day means any day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open for business in Luxembourg-City;

Cancellation Value Per Share has the meaning given to it in article 6.2.2. (1) of the Articles;

Classes means the classes of Shares in issue at a given moment and Class means any of them;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Liquidation Surplus means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the Shareholder(s) once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met, set aside or duly provisioned for;

Shares means all the shares (parts sociales) issued by the Company and Share means any of them; and

Total Cancellation Amount has the meaning given to it in article 6.2.2 (2) of the Articles;

Thereupon the general meeting unanimously passed the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company.

The general meeting resolved to create five (5) different classes of shares, namely classes I, II, III, IV, and V and to determine the rights and obligations thereof by amending and restating the articles of incorporation as set forth below.

The general meeting resolved to reclassify all the two million (2,000,000) existing shares of the Company into class I to class V shares as set forth in the table under (B) in the agenda.

The general meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000) to forty-six thousand four hundred and ten Pound Sterling (GBP 46,410) by the issue of a total of two million six hundred and forty-one (2,641,000) shares with a nominal value of one pence Sterling (GBP0.01) of five (5) different classes (being two million forty-one thousand (2,041,000) shares in class I and one hundred and fifty thousand (150,000) shares in each of classes II to V) (the "New Shares") for a total subscription price of twenty-six thousand four hundred and ten Pound Sterling (GBP26,410) (the "Subscription Price") to the subscribers as set forth in the table under (C) in the agenda.

Thereupon the subscribers subscribed to the New Shares, each as set forth against its name in the table in the agenda and provided for the payment of the Subscription Price by way of a contribution in cash.

Evidence of the payment in cash of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

The general meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital.

The general meeting then resolved to amend the articles as set forth in the agenda.

There being no further items on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1.430.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le dix-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Redange-sur-Attert.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "Darwin Holdings S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée en date du 21 juillet 2011 suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.561.

L'Assemblée est présidée par Madame Caroline Ronfort, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame Audrey Borderieux, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste de présence ainsi que les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que toutes les deux millions (2.000.000) de parts sociales émises et tous les associés sont représentés à la présente assemblée générale. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- La restructuration du capital social émis de la Société par:

(A) la création de cinq (5) différentes classes de parts sociales, à savoir les classes I, II, III, IV et V et détermination des droits et obligations y afférant par la modification et refonte des statuts de la Société tel qu'indiqué ci-dessous;

(B) la reclassification de toutes les deux millions (2.000.000) parts sociales existantes de la Société en quatre cent mille (400.000) parts sociales de chacune des classes I à V de la manière qui suit:

Nom de l'associé	Nombre Totale de parts sociales reclassifiées	Nombre de parts sociales reclassifiées en parts sociales de classe I	Nombre de parts sociales reclassifiées en parts sociales de classe II à V
CVC European Equity Partners V (A) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	624,643	124,927	124,929
CVC European Equity Partners V (B) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	622,112	124,424	124,422
CVC European Equity Partners V (C) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	654,830	130,966	130,966
CVC European Equity Partners V (D) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	46,519	9,303	9,304
CVC European Equity Partners V (E) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	51,896	10,380	10,379
Total	2,000,000	400,000 classe I	400,000 dans chaque classe II-V et 1.600.000 parts sociales au total

(C) l'augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP20.000) à quarante-six mille quatre cent dix Livres Sterling (GBP46.410) par le biais de l'émission d'un total de deux millions six cent quarante-et-un mille (2.641.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence Sterling (GBP0,01) de cinq (5) différentes classes (à savoir deux millions quarante et un mille (2.041.000) parts sociales dans la classe I et cent cinquante mille (150.000) parts sociales dans chacune des classes II à V) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de souscription de vingt-six mille quatre cent dix Livres Sterling (GBP26.410) (le «Prix de Souscription»); la souscription aux

Nouvelles Parts Sociales par les associés existants tel que déterminé ci-dessous; le paiement du Prix de Souscription par apport en espèces; l'allocation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social;

	Nouvelles Parts Sociales de Classe I souscrites	Nouvelles Parts Sociales de Classe II souscrites	Nouvelles Parts Sociales de Classe III souscrites	Nouvelles Parts Sociales de Classe IV souscrites	Nouvelles Parts Sociales de Classe V souscrites	Paiement total
CVC European Equity Partners V (A) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	637,449	46,848	46,848	46,848	46,848	8,248.41
CVC European Equity Partners V (B) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	634,863	46,659	46,659	46,659	46,659	8,214.99
CVC European Equity Partners V (C) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	668,255	49,112	49,112	49,112	49,112	8,647.03
CVC European Equity Partners V (D) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	47,473	3,489	3,489	3,489	3,489	614.29
CVC European Equity Partners V (E) L.P. représenté par son partenaire général CVC European Equity V Limited	52,960	3,892	3,892	3,892	3,892	685.28
TOTAL	2,041,000	150,000	150,000	150,000	150,000	26,410

- Conséquemment, la modification des statuts de la Société par

(i) la modification de l'article 6.1.1 pour qu'il se lise de la manière décrite ci-dessous, l'insertion d'un nouvel article 6.2 de la manière qui suit et la suppression des anciens articles 6.2 et 6.3, et, en conséquence, la renumérotation des articles 6.4, 6.5 et 6.6;

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1. Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille quatre cent dix Livres sterling (GBP 46.410) représenté par quatre millions six cent quarante et un mille (4.641.000) parts sociales divisées en:

Deux millions quatre cent quarante et une (2.441.000) Parts Sociales de Classe I,

Cinq cent cinquante mille (550.000) Parts Sociales de Classe II,

Cinq cent cinquante mille (550.000) Parts Sociales de Classe III,

Cinq cent cinquante mille (550.000) Parts Sociales de Classe IV,

Cinq cent cinquante mille (550.000) Parts Sociales de Classe V,

Chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0,01) et y sont rattachés les droits et obligations décrits dans ces Statuts.

6.2 Annulation des Classes de Parts Sociales

6.2.1 Le capital social de la Société peut être diminué par le biais d'une annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entières à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, les rachats et annulations des Parts Sociales s'effectuera par ordre numéraire inverse (en commençant par la Classe V).

6.2.2 Dans le cas d'une réduction de capital social à travers le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre établi dans l'article

6.2.1), une telle Classe de Parts Sociales donne droit aux Détenteurs des Parts Sociales concernées, au pro rata de leur détention dans cette Classe, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les Détenteurs de Parts Sociales des Classes de Parts Sociales rachetées et

annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue par eux et qui a fait l'objet d'une annulation.

6.2.2 (1) La Valeur d'Annulation Par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

6.2.2 (2) Le Montant Total d'Annulation est le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes V, IV, III, II et I est le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe visée sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale des Associés suivant les conditions requises pour la modification des statuts étant donné toutefois que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à un tel Montant Disponible.

6.2.2 (3) Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient exigible et payable par la Société.

(ii) la modification des articles 7.3.2 de la manière qui suit:

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité des gérants par la signature conjointe de deux (2) membres du conseil de gérance.

(iii) la modification des articles 12 et 13 de la manière qui suit:

Art. 12. Allocation des bénéfices.

12.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

12.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés après décision de l'Assemblée Générale en ce sens conformément aux dispositions suivantes des Statuts.

12.3 L'Assemblée Générale peut décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur base des relevés de comptes préparés par le Conseil de Gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant donné que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale augmentés des profits reportés et des sommes alloués à une réserve légale, conformément aux dispositions établies ci-après.

12.4 Le compte de la prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux dispositions établies ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant du compte de la prime d'émission au compte de réserve légale.

12.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisi par le Conseil de Gérance et peut être payé aux temps et lieux déterminés par le Conseil de Gérance ou par l'Assemblée Générale. Le Conseil de Gérance peut déterminer le taux de change applicable pour changer les fonds de dividendes dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais non payé d'une part sociale pendant cinq ans et non après réclamé par la suite par l'Associé concerné, sera perdu par l'Associé et sera reversé à la Société. Aucun intérêt n'est payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom et pour le compte des Associés.

12.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé de la manière qui suit, sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale sur base d'une proposition du Conseil de Gérance:

12.6.1 en ce qui concerne les parts sociales de Classe I, un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe I est distribué (ou mis de côté pour la distribution)

12.6.2 en ce qui concerne les parts sociales de Classe II, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe II est distribué (ou mis de côté pour la distribution)

12.6.3 en ce qui concerne les parts sociales de Classe III, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe III est distribué (ou mis de côté pour la distribution)

12.6.4 en ce qui concerne les parts sociales de Classe IV, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe IV est distribué (ou mis de côté pour la distribution)

12.6.5 en ce qui concerne les parts sociales de Classe V, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale de la Classe V est distribué (ou mis de côté pour la distribution)

12.6.6 le solde du montant total distribué est entièrement alloué aux Détenteurs de parts sociales de la dernière Classe dans un ordre numéraire inverse (i.e. en premier, les parts sociales de Classe V, puis, s'il n'existe pas de parts sociales de Classe V, les parts sociales de Classe IV et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les parts sociales de Classe I existent).

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.2 La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des Associés (y compris dans l'hypothèse d'un Associé unique).

13.3 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions adéquates de la loi.

13.4 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

13.5 En cas de Liquidation, tout Surplus de Liquidation disponible pour la distribution aux Associé(s) après paiement de toutes les dettes et obligations de la Société, sera alloué conformément aux dispositions de l'article 12.6 des Statuts sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale.

(iv) l'ajout du nouvel article 14 et la renumérotation subséquente des articles postérieurs:

Art. 14. Définitions. Dans ces Statuts, les mots et expressions suivants ont la signification suivante si et quand rédigé avec une majuscule:

Statuts signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre; Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, du montant de la réduction de capital et des réductions de réserves légales relatifs à l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, mais déduction faite de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme placée dans des réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi et des Statuts, chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires pertinents, de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Signification:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relatifs aux Classes de Parts Sociales à annuler

L = Pertes

LR = toute somme à placer dans des réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts Conseil ou Conseil de Gérance signifie le conseil de gérance de la Société;

Jour Ouvrable signifie tout jour (autre que le samedi ou le dimanche) durant lequel les banques à Luxembourg-Ville sont ouvertes pour travailler;

Valeur d'Annulation Par Part Sociale a la signification donnée à l'article 6.2.2 (1) des Statuts

Classes signifie des classes de Parts Sociales émises à un moment donné et Classe signifie l'une d'entre elles;

Date des Comptes Intérimaires signifie la date non inférieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la/les Classe(s) de Parts Sociales concernées;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente;

Surplus de Liquidation signifie le montant à distribuer en tant que surplus de liquidation par la Société au(x) Associé(s) après que toute dette, engagement, charge et dépenses liées à la liquidation sont payés, provisionnés ou mis de côté;

Parts Sociales signifie toutes les parts sociales émises par la Société et Part Sociale signifie l'une d'entre elles;

Montant Total d'Annulation a la signification donnée à l'article 6.2.2 (2).

Après délibération, l'unique résolution suivante a été prise unanimement par l'Assemblée:

Unique résolution

L'Assemblée Générale a décidé de restructurer le capital social de la Société.

L'Assemblée Générale a décidé de créer cinq (5) différentes classes de parts sociales, à savoir les classes I, II, III, IV et V et de déterminer les droits et obligations s'y rattachant par la modification et la refonte des statuts de la Société de la manière décrite ci-dessous.

L'assemblée Générale a décidé de reclassifier toutes les deux millions (2.000.000) de parts sociales existantes de la Société en classe I à classe V de la manière décrite dans le tableau sous le (B) de l'ordre du jour. L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP20.000) à quarante-six mille quatre cent dix Livres Sterling (GBP 46.410) par le biais de l'émission de deux millions six cent quarante et un mille (2.641.000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un pence sterling (GBP 0,01) de cinq (5) classes différentes (à savoir deux millions quarante et un mille (2.041.000) parts sociales dans la classe I et cent cinquante mille (150.000) parts sociales dans chacune des classes II à V) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de souscription de vingt-six mille quatre cent dix Livres Sterling (GBP26.410) (le «Prix de Souscription») aux souscripteurs déterminés dans le tableau situé sous le point (C) de l'ordre du jour.

Les souscripteurs ont, sur ce point, souscrit aux Nouvelles Parts Sociales, tel que déterminé dans le tableau dans l'ordre du jour et ont payé le Prix de Souscription par voie d'apport en espèces.

Preuve du paiement en espèces du Prix de Souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée générale a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social.

L'Assemblée Générale a ensuite décidé de modifier les statuts de la manière décrite dans l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 1.430..

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présentes qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'entêtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, A. BORDERIEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 24 octobre 2011. Relation: RED/2011/2224. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 novembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011154345/457.

(110179572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Turbolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 40.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153386/10.

(110178037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Treburden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.251.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur et président démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011153379/13.

(110178356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.066.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011153382/11.

(110178541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Umeco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 81.127.328,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.758.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011153388/13.

(110178352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

VB Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.133.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 novembre 2011, que:

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, est la suivante: L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

VB PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011153409/17.

(110178693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Umeco Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 29.301.027,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.832.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011153389/13.

(110178351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Valve HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 385.750,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.334.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26- 28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valve Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011153393/14.

(110178540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Bel Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.908.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Bel Ré S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011153396/11.

(110178692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Bevis Marks 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 259.276,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.684.

EXTRAIT

En date du 14 octobre 2011, les associés de la Société ont décidé de

- désigner en tant que gérants de catégorie A les gérants existants suivants avec effet immédiat et pour une période indéterminée: M. Jean-Louis Camuzat, M. Michael Kidd et M. Laurent Vouin;

- désigner en tant que gérants de catégorie B les gérants existants suivants avec effet immédiat et pour une période indéterminée: Mme Samantha Pepper, Mme Delloula Aouinti et M. Hamish MacDonald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bevis Marks 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2011153583/16.

(110179420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Virto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Virto Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011153400/12.

(110178396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

ViVa SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.603.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011153402/13.

(110178114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Voltaire S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153405/10.

(110178610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Imexcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 70.913.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 27 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société IMEXCOM SARL (B 70 913) avec siège social à L-1741 LUXEMBOURG - 21, rue de Hollerich.

Le prédit jugement a mis les frais à charge de la masse.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Pour extrait conforme

9a, boulevard du Prince Henri

BP 846

L-2018 Luxembourg

Me Alexandre DILLMANN

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011154465/19.

(110179700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Valz Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VALZ IMMOBILIER S.A.

Référence de publication: 2011153407/11.

(110178146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

VCP VII Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.876.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 août 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011153410/14.

(110178124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

VEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.495.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, le 22.09.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011153411/10.

(110178284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Jardin du Pain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4510 Oberkorn, 33A, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 140.788.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2011, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. la société accepte la démission du gérant technique pour le secteur de la vente boulangerie-pâtisserie, épicerie et commerce, Madame DE ALMEIDA Hélène, née le 08 octobre 1973 à Metz (France), demeurant à F-57000 Metz 14, rue du Wad Billy

2. la société décide de nommer comme nouveau gérant technique pour le secteur de la vente boulangerie-pâtisserie, épicerie, commerce et débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, Madame SOUZA XAVIER MACHADO Marcela, née le 28 octobre 1982 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant à L-4808 RODANGE 4, Chemin de Brouck

Et lecture faite, les associés et gérantes ont signé.

Mme Souza Xavier Machado Marcela / Mme Jesus de Resende Vera Lucia.

Référence de publication: 2011154479/19.

(110179735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Vinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.219.

Extrait des résolutions prises lors l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 28 juin 2010

Monsieur Giacomo MERGONI, gestionnaire de fortunes, 16, Berkeley street, UK-W1J 8DZ London (Royaume Uni), est renommé administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

VINITA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011153412/14.

(110178707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

INTERGIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.115.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011153740/22.

(110178967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

PolyOne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.542.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of Spain "PMIH S.L.", established and having its registered office in E-22300 Barbastro (Huseca), Pol. Ind. Valle del Cinca (Spain), registered with the Spain Trade Registry ("Registro Mercantil") under the number B62743802,

here represented by Mr. Jérôme WUNSCH, employee, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "PolyOne Luxembourg S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-9749 Fischbach, 6, Giällewee, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145542, has been incorporated pursuant to a deed of M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on March 19, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 848 of April 21, 2009,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Paul DECKER, on May 10, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2047 of September 30, 2010;

- That the appearing party is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of one million Euro (EUR 1.000.000,-), in order to bring it from its present amount of two hundred sixty two thousand five hundred Euro (EUR 262.500,-) to an amount of one million two hundred sixty thousand five hundred Euro (EUR 1.262.500,-), without creating nor issuing new shares, but by increasing the nominal value per share from five hundred twenty five Euro (EUR 525,-) up to two thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 2.525,-).

The amount of one million Euro (EUR 1.000.000,-) is at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly states it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend the article 5.1 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred sixty two thousand five hundred Euro (1.262.500,-), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of two thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 2.525,-) each (the "Shares". The share capital has been entirely subscribed and fully paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "PMIH S.L.", établie et ayant son siège social à E-22300 Barbastro (Huseca), Pol. Ind. Valle del Cinca (Espagne), inscrite au Registre de Commerce ("Registro Mercantil") d'Espagne sous le numéro B62743802,

ici représentée par Monsieur Jérôme WUNSCH, employée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "PolyOne Luxembourg S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9749 Fischbach, 6, Giällewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145542, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 21 avril 2009,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, le 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2047 du 30 septembre 2010;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 262.500,-) à un montant d'un million deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.262.500,-), sans création ni émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation de la valeur nominale de cinq cent vingt-cinq euros (EUR 252,-) à un montant de deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.525,-).

La somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est à libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.262.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.525,-) chacune (les "Parts Sociales"). Le capital a été intégralement souscrit et libéré."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WUNSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2011. LAC/2011/48259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153870/105.

(110178775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Tension II LuxCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.166.668,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.192.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of October.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(i) Tension II LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose share capital is set at fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 159.531;

(ii) Tension I L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade, (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission under number 1390 acting through its general partner Muha GP Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st floor), St. Helier Jersey, Channel Islands JE2 3QA and registered with the Jersey Financial Commission under number 106442;

(iii) Tension II L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade, (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at the Jersey Financial Services Commission under number 1391 acting through its general partner Muha GP Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st floor), St. Helier Jersey, Channel Islands JE2 3QA and registered with the Jersey Financial Commission under number 106442;

(collectively referred as the "Shareholders"),

hereby all represented by Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 25 October 2011.

The said proxies shall be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to record that the appearing parties are the shareholders of Tension II LuxCo 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose share capital is set at four million one hundred sixty-six thousand six hundred sixty-eight euro (EUR 4,166,668.-) (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 25 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 August 2011 number 1852, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 161.192. The articles of incorporation have last been amended on 21 July 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 October 2011 number 2485.

The appearing parties, as hereinabove mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend article 22 (Appropriation of Profits) and article 23 (Dissolution, Liquidation) of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous

have requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolved to amend article 22 (Appropriation of Profits) and article 23 (Dissolution, Liquidation) of the articles of association of the Company.

As a result, article 22 of the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of dividends, such dividends will be apportioned to the shareholders as follows:

(a) first, the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") in an amount corresponding, for each financial year, to ten percent (10%) of the sum of (i) five million four hundred thirty-eight thousand four hundred three euro and ninety-nine cents (EUR 5,438,403.99) and (ii) any accumulated but unpaid Preferred Dividend of past financial years pro rata to their shareholding in the Company,

(b) second, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive the remainder of the sums available for distributions pro rata to their shareholding in the Company,

it being understood that at the end of each financial year, in the absence of distributable profits or in the event of non payment of dividends for such financial year, the Preferred Dividend shall accumulate and be paid to the holders of Class B Preferred Shares at the next dividend distribution in the manner described in (a) above.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 23 of the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be apportioned to the holders of the Class A Ordinary Shares and the holders of the Class B Preferred Shares as follows:

(a) first, the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive payment of (i) five million four hundred thirty-eight thousand four hundred three euro and ninety-nine cents (EUR 5,438,403.99) and (ii) any accumulated but unpaid Preferred Dividend, each time pro rata to their shareholding in the Company;

(b) second, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive the remainder of the net liquidation proceeds available for payment pro rata to their shareholding in the Company.""

Estimation of costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Tension II LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est fixé à quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.531 (l'«Associé Unique»),

Tension I L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1390 agissant par le biais de son general partner Muha GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st floor), St. Helier Jersey, Channel Islands JE2 3QA et immatriculé auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 106442;

Tension II L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1391 agissant par le biais de son general partner Muha GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st floor), St. Helier Jersey, Channel Islands JE2 3QA et immatriculé auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 106442;

(collectivement désignés en tant que «Associés»),

tous représentés aux fins des présentes par Marianne Smetryns, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes de procurations données le 25 octobre 2011.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, agissant en leur capacité d'associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter que les comparants sont les associés de Tension II LuxCo 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre million cent soixante six mille six cent soixante-huit euros (EUR 4.166.668,-), ayant son siège social à 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 25 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 12 août 2011 n° 1852 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.192. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 14 octobre 2011 n° 2485.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ayant reconnu avoir été dûment et pleinement informés de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

3 Modification de l'article 22 (Affectation des bénéfices) et de l'article 23 (Dissolution, liquidation) des statuts de la Société.

4 Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés ont décidé de modifier l'article 22 (Affectation des bénéfices) et l'article 23 (Dissolution, liquidation) des statuts de la Société.

En conséquence, l'article 22 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

En cas de paiement de dividendes, ces dividendes seront répartis entre les associés de la façon suivante:

(a) premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B aura droit à recevoir un dividende préférentiel cumulatif (le «Dividende Préférentiel») d'un montant, pour chaque année sociale, égal à dix pour cent (10%) de la somme de (i) cinq millions quatre cent trente-huit mille quatre cent trois euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5.438.403,99) et (ii) tout Dividende Préférentiel cumulé non payé des années sociales précédentes au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société,

(b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A auront droit au restant des sommes disponibles pour distribution, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société,

étant entendu qu'à la fin de chaque année sociale, en l'absence de profits distribuables ou en cas de non paiement de dividendes pour cette année sociale, le Dividende Préférentiel s'accumulera and sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B à la prochaine distribution de dividendes suivant la manière décrite au point (a) ci-dessus.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le produit net de la liquidation est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B de la manière suivante:

(a) premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B aura droit à recevoir paiement de (i) cinq millions quatre cent trente-huit mille quatre cent trois euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5.438.403,99) et (ii) tout Dividende Préférentiel cumulé au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société,

(b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A auront droit au restant des produits nets de la liquidation disponible pour paiement, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 novembre 2011. Relation: RED/2011/2309. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153364/188.

(110178065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Vulcano SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.457.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153414/9.

(110178280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Kingdom Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.522.187,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.623.

Conformément au contrat de transfert de part de la société Kingdom Holding 1 S.à r.l., en date du 11 novembre 2011; les parts sociales sont transférés comme suit:

- Luxembourg Elmira 2 S.à r.l. transfère ses 59 parts sociales à APAX WW Nominees Limited;

- Luxembourg Elmira 3 S.à r.l. transfère ses 60 parts sociales à APAX WW Nominees Limited;
- Luxembourg Elmira 4 S.à r.l. transfère ses 60 parts sociales à APAX WW Nominees Limited;
- Luxembourg Elmira 5 S.à r.l. transfère ses 60 parts sociales à APAX WW Nominees Limited;
- Luxembourg Elmira 6 S.à r.l. transfère ses 60 parts sociales à APAX WW Nominees Limited;
- Luxembourg Elmira 7 S.à r.l. transfère ses 60 parts sociales à APAX WW Nominees Limited; et
- Luxembourg Elmira 8 S.à r.l. transfère ses 60 parts sociales à APAX WW Nominees Limited.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011154489/19.

(110179574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Wake Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.926.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Madame Valérie WESQUY, employée privé, avec adresse professionnelle 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011153415/13.

(110178042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

WK LuxHolding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.717.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 octobre 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 25 octobre 2011, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

WK LuxHolding SA

Référence de publication: 2011153418/14.

(110178253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Umeco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 81.127.328,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.758.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 6 octobre 2011 que:

Monsieur Hugh Adrian Potts, né le 30 janvier 1961 à Bowden, Royaume Uni, ayant son adresse personnelle au 2922 Buckhaven Road, Chino Hills, California CA91709, United States of America a été élu aux fonctions de Gérant de catégorie A pour une période indéterminée avec effet au 6 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011153527/17.

(110178359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.
